Réunion du 25 septembre 2018 **Convocation du 19 septembre 2018** **Affichage du 19 septembre 2018**	**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 SEPTEMBRE 2018**

Suite à convocation de Monsieur le Maire, le conseil municipal s'est réuni, salle polyvalente, le jeudi 25 septembre 2018 à 18H30.

Présents : Outre Monsieur le Maire, Messieurs Blanc G et Landra Ph, adjoints ainsi que Mesdames Domerego M, Leandro M, Scotto M, Videau A et Monsieur Martigny J conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Di Salvo M représentée par pouvoir à Monsieur Albin N et Monsieur Albin M représenté par pouvoir à Monsieur Blanc G.

Secrétaire de séance : Madame Domerego M désignée à l'unanimité.

Ordre du jour : Approbation du PV du 7 septembre 2018 - Détermination du nombre d'adjoints suite à la démission de Madame Sylvie Gantelme - Délégations communales - Délégations extérieures - Questions diverses.

APPROBATION DU PV DU 7 SEPTEMBRE 2018

Ce document est mis aux voix, il est adopté à l'unanimité et mis à la signature.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS SUITE A LA DEMISSION DE MADAME SYLVIE GANTELME (DEL2018-025)

Monsieur le Maire indique que suite à la démission de Madame Sylvie Gantelme, les membres du conseil municipal à pouvoir délibérer sont au nombre de 10.

Il rappelle que lors de la séance du 7 septembre dernier, il avait en préambule, informé le conseil municipal de la démission de Madame Gantelme. Cette démission signifiée à Monsieur le Préfet ainsi qu'à lui-même par courrier du 5 septembre a été acceptée par le Préfet, le 12 septembre.

Il rappelle également que les raisons de sa démission sont, comme l'a indiqué Madame Gantelme dans son courrier, d'ordre privé et n'ont aucun lien avec ses fonctions au sein de notre collectivité. Madame Gantelme a toujours donné le meilleur d'elle-même dans ses fonctions d'adjointe et de conseillère municipale durant des années. C'est avec beaucoup de regrets que Monsieur le Maire prend acte de sa démission.

Monsieur le Maire indique que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal qui détermine librement le nombre d'adjoints en vertu de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).
Suite à la démission de Madame Sylvie Gantelme du poste de premier adjoint et de conseillère municipale, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal deux propositions :

- Supprimer un poste d'adjoint (article L.2122-2 du CGCT);
- Remplacer l'adjoint démissionnaire et maintenir à 3 le nombre de postes d'adjoints.

Il précise que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, l'adjoint nouvellement élu prend naturellement place au dernier rang dans l'ordre des adjoints, et chacun des autres adjoints remonte d'un rang. Cependant, le conseil municipal peut déroger à ce principe et décider que dans l'ordre du tableau, ce nouvel adjoint occupera le même rang que son prédécesseur.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des candidatures pour reprendre la délégation aux finances et au budget que Madame Gantelme assurait en tant que 1ère adjointe. Il explique que cette délégation consiste à élaborer les différents budgets de la commune, du CCAS et de la régie de l'eau et de l'assainissement ainsi que suivre l'exécution budgétaire tout au long de l'année.

Joris Martigny indique qu'il n'aura pas le temps ni les compétences nécessaires à cette mission mais qu'il propose son aide.

Pour Amelle Videau, c'est un travail de grande importance.

Monsieur le Maire rappelle les obligations d'un adjoint, notamment, assister au bureau municipal une fois par semaine et vérifier la bonne application des décisions prises en conseil municipal.

Personne ne proposant sa candidature, Monsieur le Maire propose de conserver la délégation aux finances et au budget.

Ensuite, Monsieur le Maire invite les présents à voter pour déterminer le nombre d'adjoints.

Les résultats sont les suivants :
Voix pour 2 adjoints : 10
Voix pour 3 adjoints : 0
Abstention : 0

Monsieur Georges Blanc devient donc 1er adjoint avec les délégations travaux, urbanisme, eau et assainissement et Monsieur Philippe Landra, 2ème adjoint avec les délégations affaires sociales, jeunesse et éducation et état civil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer un poste d'adjoint. Les actuels 2ème et 3ème adjoints remontent d'un rang.

Ainsi le tableau du conseil municipal se présente comme tel :

Noël ALBIN	Maire
Georges BLANC	1er adjoint
Philippe LANDRA	2ème adjoint
Maria LEANDRO	Conseillère municipale
Muriel DI SALVO	Conseillère municipale
Monique DOMEREGO	Conseillère municipale
Mylène SCOTTO	Conseillère municipale
Amelle VIDEAU	Conseillère municipale
Joris MARTIGNY	Conseiller municipal
Michaël ALBIN	Conseiller municipal

DESIGNATION D'UN DELEGUE AUX COMMISSIONS COMMUNALES (DEL2018-026)

Monsieur le Maire indique que Madame Sylvie Gantelme assurait des délégations dans plusieurs commissions communales :

- Appels d'offres
- Finances et budget
- Travaux, urbanisme et voirie
- Eau et assainissement

Il convient, suite à sa démission de la remplacer au sein de ces commissions.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Amelle Videau, actuellement suppléante dans la commission d'appels d'offres, en tant que titulaire en remplacement de Madame Gantelme. Il rappelle que cette commission n'est pas obligatoire car le seuil des marchés publics la rendant obligatoire est très élevé et la commune ne l'atteint jamais. La commission d'appels d'offres a été maintenue de façon informelle pour analyser les offres en toute transparence.

Madame Amelle Videau propose sa candidature au sein de la commission Eau et assainissement.
Monsieur Joris Martigny propose sa candidature au sein de la commission Travaux, urbanisme et voirie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Madame Amelle Videau, membre titulaire aux commissions d'appels d'offres et de l'eau et de l'assainissement et Monsieur Joris Martigny, membre de la commission travaux, urbanisme et voirie.

DESIGNATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES PAILLONS (DEL2018-027)

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.273-11 du Code Electoral dispose que « les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein des organes délibérants des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau ».

Suite à la démission de Madame Sylvie Gantelme, Monsieur le Maire propose de désigner dans l'ordre du tableau, un nouveau représentant de la commune pour siéger à la Communauté de communes du pays des Paillons.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Monsieur Georges Blanc, pour siéger à la Communauté de communes du pays des Paillons en remplacement de Madame Sylvie Gantelme.

DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SICTIAM (DEL2018-028)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Monsieur Philippe Landra et Madame Sylvie Gantelme assuraient une délégation au sein du SICTIAM en tant que titulaire et suppléant.

Suite à la démission de Madame Gantelme, il convient de désigner un délégué suppléant pour représenter la commune auprès du SICTIAM.

Monsieur Joris Martigny, ayant présenté sa candidature pour représenter la commune auprès du SICTIAM, Monsieur le Maire propose de le désigner pour assurer cette délégation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur Joris Martigny, délégué suppléant au sein du SICTIAM.

QUESTIONS DIVERSES

MODIFICATION DE L'AFFECTATION DE LA DOTATION CANTONALE D'AMENAGEMENT 2018 POUR LA VOIRIE COMMUNALE (DEL2018-029)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 7 juin 2018, les travaux entrant dans le cadre de la dotation cantonale 2018 avaient été arrêtés comme suit :

- Mise en place de gabions sécurisant l'accès à la plateforme du Bausset,
- Réalisation d'un revêtement antidérapant montée des Escaïons,
- Bétonnage d'une partie de la piste dite « des Camps ».

Il indique que le coût du bétonnage de la piste dite « des camps » est réduit suite à une erreur d'interprétation du devis fourni par Force 06. De 12 300 € hors taxes, le coût passe à 6 900 € hors taxes.

Monsieur le Maire propose de rajouter une opération en compensation tout en restant dans l'enveloppe initiale pour les travaux entrant dans le cadre de la dotation cantonale 2018. Il s'agit de réaliser une rampe bétonnée d'accès au jardin d'enfants et aux terrains de pétanque quartier le Bausset, pour un coût hors taxes de 5 400 €. Actuellement l'accès à ces sites est en terre battue et sa praticabilité n'est pas satisfaisante.

Il précise que le montant global des travaux estimés à 22 055 € hors taxes reste inchangé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier la destination de la dotation cantonale tout en restant dans la même enveloppe, soit un montant subventionnable de 22 055 € HT pour une participation du Conseil départemental de 14 449 €. Il décide d'inclure dans les opérations prévues, la réalisation d'une rampe d'accès au jardin d'enfants et aux terrains de pétanque quartier le Bausset. Il indique que la participation du Conseil départemental correspond à 65.51 % du montant hors taxes des travaux et précise que la part communale sera prélevée sur les fonds propres.

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS - DICRIM (DEL2018-030)

Lors de la dernière séance du conseil municipal un projet de DICRIM avait été remis à chaque membre de l'assemblée communale afin que chacun puisse faire part de ses observations.

Monsieur le Maire rappelle que ce document obligatoire, a pour but d'informer les habitants de la commune sur les risques naturels et technologiques qui les concernent, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance du risque.

Monsieur Joris Martigny souhaite qu'il soit rajouté aux numéros utiles le 114, numéro d'appel d'urgence pour les malentendants, fonctionnant par système de sms.

Monsieur le Maire propose de prendre en compte cette remarque et d'adopter le DICRIM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le DICRIM en tenant compte du numéro d'urgence pour les malentendants (114) et de confier le soin à Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures utiles pour informer la population sur les risques majeurs présents sur le territoire communal.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h10.